

Compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022:

Ordre du jour :

- N°2022/12/01: décision modificative n°4

Le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des augmentations de crédits au budget 2022. Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, a adopté la décision modificative n°4.

- N°2022/12/02 : convention de mise à disposition de service - bibliothèque

Le Maire indique qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, a adopté le projet de convention de mise à disposition du service bibliothèque et a autorisé le Maire à signer la convention.

- N°2022/12/03 : location salle Lacoste

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs pour l'utilisation des locaux et des installations municipales. Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, a adopté les tarifs suivants :

	ASSOCIATIONS	PERSONNES PHYSIQUES
Location grande salle	Gratuit	Pas de location
Location salle Lacoste	Gratuit	50 €
Location salle Lacoste et cuisine	Gratuit	70 €
Location cantine	Gratuit	Pas de location
Caution (pour tout local)	Pas de Caution	300 €
Caution ménage (pour tout local) (1)	Pas de Caution	150 €
Caution tri des déchets	50 €	50 €
Vaisselle	Facturation au preneur au prix de remplacement effectué par la Commune	

(1) Réduction de 50 € de la subvention municipale à chaque état des lieux non conforme

- N°2022/12/04 : demande de subvention festival des sosies

Le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention pour l'évènement culturel « le Festival des sosies », organisé par l'association GAINSB'EN FETE à Hagetaubin le 6 mai 2023. Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, considérant que cet évènement culturel n'entre pas dans les compétences de la commune, a donné une suite défavorable à cette demande de subvention.

- N°2022/12/05 : chèques cadeaux pour agents communaux

Le Maire propose à l'assemblée d'octroyer aux agents communaux du service administratif des chèques cadeaux dans le cadre des fêtes de fin d'année 2022. Il propose une valeur maximale de 80 € par agent. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, a décidé d'octroyer des chèques cadeaux d'une valeur maximale de 80 € par agent ; a précisé que ces chèques cadeaux seront octroyés à l'occasion des fêtes de fin d'année 2022 ; a précisé que les chèques cadeaux seront imputées à l'article 6488 ; a chargé le Maire d'instruire les demandes.

Questions diverses :

Les échanges ont ensuite porté sur les points suivants :

- Giratoire du Poteau de Lannes.
- Pacte financier de la communauté de communes (CCLB).
- Compte rendu de la réunion sur le Haut Débit du 5 décembre 2022 à Lacq.
- Comité syndical du syndicat du Pays du Grand Pau du 7 décembre 2022.
- Réunion du comité des fêtes le 9 décembre 2022.
- Avancement du projet de rénovation de la mairie.
- Cheminement piétons route d'Arzacq (RD n°946).
- Marché voirie de la CCLB.
- Conseil communautaire de la CCLB du 7 décembre 2022.